

FEMMES POUR LE DIRE
FEMMES POUR AGIR

NEWSLETTER

JUILLET 2026

Ce mois-ci :

ACTUALITÉS :

Forums du handicap :

L'équipe de FDFA était présente aux forums du handicap du 15e et 14e arrondissement le 10 et 12 juin 2026

**Femmes handicapées,
mais pas invisibles !**

PORTRAIT :

L'autisme et la science

Temple Grandin

Une scientifique de classe mondiale

RECETTES GOURMANDES :

Profiter du soleil mais pas que !

Tarte tomate, thon et moutarde

Clafoutis aux cerises



Chères lectrices, chers lecteurs...

En ce mois de juillet, FDFA poursuit son engagement et ses actions pour lutter contre les violences faites aux femmes en situation de handicap.

L'été est là, et avec lui la poursuite de nos actions. Dans cette édition, vous découvrirez la traduction de nos ressources en anglais, mais aussi l'adaptation de plusieurs de nos outils de sensibilisation et de prévention en version audio.

Vous retrouverez également un article sur l'autodétermination, enjeu essentiel pour l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Ce numéro propose enfin un portrait de Temple Grandin, scientifique autiste spécialiste des animaux, ainsi que des recettes estivales salée et sucrée pour vous régaler.

Bonne lecture à toutes et tous.



ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

BILLET D'HUMEUR – OLIVIER MANCERON

LES ARTICLES DE JUILLET 1

FORUM: VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES 2

**LES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES
POUR PROTÉGER LES FEMMES EN SITUATION
DE HANDICAP 3**

INFORMATIONS & ACTUALITÉS 4

TÉMOIGNAGE DU JOURNAL DE L'ÉCOUTE 5

LA ROUE DES OBSTACLES INSTITUTIONNELS 6

LES OUTILS TRADUITS EN ANGLAIS 7

PORTRAIT – TEMPLE GRANDIN 8

LES RECOMMANDATIONS CULTURELLES 9

LA RECETTE SALÉE, SUCRÉE 10

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Le 27 juin dernier, notre Assemblée générale ordinaire a constitué un moment important de la vie de notre association. Au-delà de l'approbation des rapports et des orientations présentées, cette rencontre a une nouvelle fois démontré la vitalité de notre gouvernance et l'engagement de celles et ceux qui font vivre Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir.



Cette Assemblée générale a également permis d'adopter nos nouveaux statuts. Leur actualisation marque une étape essentielle dans l'évolution de notre association. Ils renforcent notre cadre de fonctionnement, consolident notre gouvernance et nous donnent les moyens de poursuivre notre développement tout en restant fidèles aux valeurs qui nous rassemblent depuis notre création.

Je souhaite également souhaiter la bienvenue aux nouvelles administratrices qui rejoignent notre Conseil d'administration. Leur expérience, leurs compétences et leur engagement viendront enrichir la réflexion collective et renforcer notre capacité à répondre aux défis qui nous attendent. Je remercie également l'ensemble des administratrices et administrateurs pour leur investissement constant au service de notre projet associatif.

Les enjeux auxquels nous faisons face sont nombreux : défendre les droits des femmes en situation de handicap, améliorer leur accès aux dispositifs de protection, renforcer notre accompagnement, développer nos actions sur l'ensemble du territoire et porter toujours plus haut leur parole.

Aucun de ces objectifs ne peut être atteint seul. C'est la force du collectif qui fait avancer FDFA. Salariées, bénévoles, administratrices, adhérentes, partenaires, financeurs et personnes engagées à nos côtés contribuent, chacune et chacun à leur manière, à construire une association toujours plus forte, plus ambitieuse et plus influente.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance à FDFA.

Ensemble, nous continuerons à faire entendre la voix des femmes en situation de handicap et à défendre leurs droits avec détermination, solidarité et exigence.



Chantal Rialin

ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rendre l'information accessible est une condition essentielle pour permettre à chacune de connaître ses droits, d'identifier les violences qu'elle subit et de trouver les ressources pour en sortir. C'est cette conviction qui guide chacune des actions de FDFA.



Ces dernières semaines, nous avons poursuivi un travail de fond pour renforcer l'accessibilité de nos outils de sensibilisation et de prévention. Plusieurs d'entre eux sont désormais disponibles en version audio, afin de répondre aux besoins des personnes aveugles, malvoyantes ou rencontrant des difficultés de lecture. Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre volonté de proposer des ressources inclusives, accessibles à toutes et à tous.

Nous avons également engagé la traduction en anglais d'une partie de nos outils de plaidoyer et de sensibilisation. Cette ouverture nous permet de toucher un public plus large, de partager notre expertise au-delà des frontières francophones et de contribuer aux échanges internationaux sur les violences faites aux femmes en situation de handicap.

Notre ambition reste inchangée : donner à chaque femme les moyens de reconnaître les mécanismes des violences, de comprendre qu'elle n'en est jamais responsable, de connaître les dispositifs existants et d'oser demander de l'aide. Derrière chaque outil conçu par FDFA se trouve une même exigence : rendre l'information compréhensible, concrète et réellement accessible.

Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif réunissant salariées, alternantes et stagiaires. Je tiens à remercier chacune et chacun pour son engagement, sa créativité et son professionnalisme. Ensemble, nous faisons progresser une association qui place l'accessibilité, l'innovation et les droits des femmes en situation de handicap au cœur de chacune de ses actions.

Avec toute ma détermination.

Soraya Almansa



CANICULES ET CACAHUÈTES



L'amie Nicole a chaud au col, Ca-ni-cole. L'ami Noé adore l'été, Ca-no-é ! On va s'y faire, Lucifer ! C'est moins chaud que l'enfer. Ce n'est ni la première ni la dernière vague de chaleur. Elle est vague la vague quand elle divague dans les bulletins météo. Il n'y a pas à paniquer, Pa-ni-quer !

Tant que roulent les SUV et les TGV vers les plages et leurs UV, et tant qu'il y a de la pizza et un match à la télé, ça va. La terre se craquelle. Les gorges se dessèchent et les lacs se vident. La terre se brise et se fend. Une faille s'ouvre et s'étend du haut en bas de la croûte terrestre. Un gouffre s'élargit, prêt à avaler l'univers et ses habitants. L'angoisse monte dans le thermomètre de mercure. Les foules en liesse hurlent à chaque but sur leurs gradins chauffés à blanc. Les mamans surveillent leurs enfants et s'inquiètent de leur fièvre en leur touchant le front. Les hommes n'en ont cure. Ils veulent plus d'alcool, de drogue, de bitcoins, de bonne viande au barbecue et de gonzzesses qui montrent leurs fesses sur les chaînes cryptées.

Les femmes se comptent et se rassemblent par petits groupes épars. Elles veulent protéger, réparer, prévoir l'avenir. Les femmes soignent et les hommes se blessent... ou les blessent. Les hommes détruisent, elles raccommodent. Ils fabriquent des bombes pour des charniers insensés pour que la haine coule comme le sang. Les femmes pleurent des larmes d'espoir pour que la pluie se souvienne, pour que l'eau revienne, refleurissent les tombes, puis les arbres, puis les talus, les collines et les champs où vrombissaient les abeilles. Ces hommes de main, ces tueurs à gage, ces pédocriminels, ces dictateurs séduisants, ces déchireurs de jupons maculés, ces hommes sont nés de leur ventre. Ils sont sortis d'elles.

Comment le raffinement et la clairvoyance peuvent-ils produire le vice et la perversion ? L'amour et la bienveillance, enfanter la haine et le viol ? Il n'est plus temps de remettre à demain les réponses à ces questions. Demain n'y survivrait pas. Toute autre activité complexe et subtile doit être abandonnée. Les expressions esthétiques délicates et délicieuses, les réflexions mystiques élevées, les interrogations scientifiques sur la destinée des galaxies et la fascination des trous noirs, on arrête. La seule question qui vaille son pesant de cacahuètes, c'est comment réformer la puissance virile, circonscrire les champions du monde de la destruction et autres victorieux du suicide des masses populaires. Et comment surveiller chaque instant de la vie de nos garçons pour que jamais ils ne tombent dedans.

Olivier Manceron

PORTER PLAINTÉ QUAND ON EST UNE FEMME EN SITUATION DE HANDICAP : QUELS OBSTACLES ?

Le premier obstacle est souvent la peur. Avant même de franchir la porte d'un commissariat, de nombreuses femmes sont confrontées aux menaces, au chantage ou à la crainte de représailles exercées par un conjoint, un proche aidant, un professionnel ou un accompagnant. Cette peur peut être telle qu'elle complique la communication avec les forces de l'ordre.

La méconnaissance de ses droits constitue également un frein majeur. Lorsqu'une femme ignore qu'elle est en droit de porter plainte ou de faire reconnaître les violences qu'elle subit, il lui est difficile d'engager les démarches nécessaires et de faire valoir ses droits.

Il arrive aussi que les violences soient minimisées par les victimes elles-mêmes. Lorsqu'elles sont subies depuis de nombreuses années, elles peuvent finir par être perçues comme normales, parce qu'elles sont devenues habituelles.

À ces difficultés s'ajoutent les obstacles liés à l'accessibilité. Certains commissariats restent difficilement accessibles sur le plan physique. Les difficultés concernent également la communication : manque d'accès à une information adaptée, besoin d'un interprète, impossibilité de téléphoner pour les personnes ayant une déficience auditive, documents non rédigés en FALC ou utilisant un langage administratif complexe.

Peut-on alors réellement parler d'égalité devant la justice lorsque l'accessibilité n'est pas adaptée ?

Le cœur du problème réside dans l'accès effectif aux droits et dans la possibilité de les faire valoir, mais aussi dans la crédibilité accordée à la parole des femmes en situation de handicap.

Lorsque l'accessibilité fait défaut, déposer plainte devient plus difficile et plus éprouvant. Le handicap est alors trop souvent perçu comme remettant en cause la fiabilité du témoignage, réduisant la personne à son handicap plutôt qu'à sa qualité de victime et de citoyenne.

C'est pourquoi FDFA poursuit son engagement. L'association continue de sensibiliser le grand public, les professionnels et les institutions afin de faire évoluer les pratiques, de lever les préjugés et de mettre fin à la confusion entre handicap et capacité à témoigner.

L'AUTODÉTERMINATION : UN COMBAT CONTRE LA PRIVATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE LEUR AUTONOMIE

L'accès aux droits est un droit fondamental. Les droits sont universels : ils concernent chacune et chacun, sans exclusion.

L'autodétermination : un combat contre la privation d'autonomie des personnes en situation de handicap

L'autodétermination des personnes en situation de handicap est une notion essentielle dans la défense de leurs droits. Pourtant, elle est encore trop souvent méconnue, parfois inconsciemment. Or, elle constitue un principe fondamental pour garantir leur liberté et le respect de leurs choix.

Qu'est-ce que l'autodétermination ?

Selon la Haute Autorité de Santé, l'autodétermination désigne la capacité d'une personne à faire ses propres choix et à prendre les décisions qui concernent sa qualité de vie. Cette notion place l'autonomie au cœur du parcours des personnes en situation de handicap.

Le concept d'autodétermination s'est développé dans les années 1970, avec le mouvement américain pour la vie autonome (« Independent Living »). Depuis, il est devenu un pilier de la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. Pourtant, cette autonomie demeure encore trop souvent entravée.

Les personnes en situation de handicap sont fréquemment infantilisées ou considérées comme incapables de prendre des décisions qui les concernent. La famille, les structures d'accueil ou les établissements de soins peuvent parfois, malgré de bonnes intentions, limiter leur autonomie. On leur indique ce qui serait le mieux, le plus rapide ou le plus simple pour elles. Au final, elles ne choisissent plus réellement : les solutions d'aide, de logement ou d'accompagnement leur sont davantage imposées que proposées.

Il est donc indispensable de promouvoir une véritable autodétermination. Cela implique de laisser les personnes faire leurs propres choix, de respecter leurs décisions et de les accompagner vers davantage d'autonomie.

C'est ce que montre notamment la série de mini-reportages de l'Unapei, dans laquelle plusieurs personnes en situation de handicap témoignent de leur parcours vers l'autonomie. L'un des exemples présentés concerne le choix d'habiter seul, dans son propre logement, en dehors d'une structure spécialisée.

Les expériences sont diverses. Certaines personnes ont choisi de vivre de manière indépendante afin de gagner en autonomie. D'autres ont préféré rester accompagnées, estimant ne pas être prêtes ou souhaitant bénéficier d'un suivi plus soutenu au sein d'une structure adaptée.

C'est là tout le sens de l'autodétermination : permettre à chaque personne en situation de handicap de décider librement de son projet de vie, qu'il s'agisse d'habiter seule ou de vivre dans une structure spécialisée. Le véritable enjeu est de garantir le droit de choisir, y compris celui de dire non.



LES VIOLENCES ADMINISTRATIVES ENVERS LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Les violences administratives constituent une forme de violence que subissent de nombreuses femmes, principalement dans le cadre des violences conjugales. Elles se traduisent notamment par la confiscation, la rétention ou la destruction de documents administratifs, personnels ou familiaux. Ces agissements entravent l'exercice de leurs droits, leurs démarches administratives, leurs déplacements et, plus largement, leur autonomie.

Les documents concernés peuvent être, par exemple, un titre de séjour, un passeport étranger, une carte Vitale, un livret de famille, un carnet de santé, les pièces d'identité d'un enfant, des bulletins de salaire ou encore des documents relatifs à l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

L'objectif est clair : exercer un contrôle sur la victime, l'empêcher de prendre des décisions par elle-même et la priver de tout pouvoir de décision concernant sa propre vie ou celle de sa famille.

Toutes les femmes peuvent être confrontées à ces violences. Toutefois, les femmes en situation de handicap y sont particulièrement exposées. Leur vulnérabilité peut être exploitée par un conjoint ou un membre de la famille afin de les priver progressivement de leur autonomie et de renforcer leur dépendance.

Les violences administratives peuvent notamment empêcher l'accès aux soins, par la confiscation de la carte Vitale ou des ordonnances, l'accès à un logement autonome, la perception d'un salaire ou d'allocations par la rétention des bulletins de salaire ou des documents liés à l'AAH, ou encore la réalisation de démarches administratives en toute indépendance.

Au-delà de la confiscation de documents indispensables à leur autonomie, les violences administratives se manifestent également lorsque le conjoint ou la famille refuse d'écouter ou de prendre en considération la parole de la femme dans ses échanges avec les administrations, parlant à sa place ou décidant pour elle.

En raison de leur double statut de femme et de personne en situation de handicap, elles demeurent encore trop souvent invisibilisées dans les décisions administratives qui les concernent.

Cette forme de violence peut notamment se traduire par un suivi médical imposé par le conjoint ou la famille, un placement dans un établissement spécialisé sans le consentement de la femme, ou encore par l'acquisition d'un logement ou de biens uniquement au nom du conjoint ou d'un membre de la famille. La femme en situation de handicap se retrouve alors privée de tout véritable droit de propriété.

Cette invisibilisation est renforcée par une autre forme de violence administrative : lorsque les professionnels, les administrations ou l'entourage s'adressent exclusivement au conjoint, à un proche ou à un aidant, sans tenir compte de la parole de la femme elle-même. Celle-ci est alors reléguée au second plan dans les décisions qui la concernent directement. Une fois encore, son autonomie et son pouvoir de décision sont bafoués.

Ces violences peuvent également être aggravées par le cumul des discriminations. Les femmes en situation de handicap issues de l'immigration sont particulièrement exposées aux violences administratives.

Dans ces situations, la confiscation d'un passeport étranger peut empêcher une femme de retourner dans son pays d'origine. La rétention d'un titre de séjour peut compromettre son droit au séjour en France, tandis que la confiscation de ses documents d'identité peut l'empêcher d'accomplir de nombreuses démarches administratives essentielles.

Enfin, les violences administratives peuvent aussi s'étendre aux enfants. La confiscation de leurs documents d'identité ou de leurs papiers administratifs constitue un moyen de pression supplémentaire permettant à l'auteur des violences de renforcer son contrôle et son emprise sur la femme en situation de handicap victime de violences.



Femmes handicapées, mais pas invisibles !

Ligne d'écoute : 01 40 47 06 06 - ecoute@fdfa.fr



Ecoute Violences Femmes Handicapées

QUAND ON MENACE LE CHIEN GUIDE : UNE VIOLENCE MÉCONNUE

Le chien guide est avant tout une aide vivante. Au quotidien, il est un partenaire indispensable qui favorise l'autonomie, la sécurité et la liberté de déplacement des personnes en situation de déficience visuelle.

Ainsi, menacer un chien guide revient également à menacer la personne qu'il accompagne. Porter atteinte à cet animal, c'est compromettre les déplacements, l'autonomie et la sécurité de sa maîtresse ou de son maître.

Cette atteinte est comparable à la dégradation d'un fauteuil roulant, d'une canne blanche ou d'un appareil auditif : il s'agit d'une agression contre un moyen de compensation du handicap.

Plusieurs situations peuvent conduire un chien guide à devenir la cible de violences.

Dans le cadre familial ou conjugal, il peut lui aussi être instrumentalisé. Une personne malveillante peut utiliser le lien affectif qui unit la femme à son chien guide pour exercer une emprise. Elle peut, par exemple, lui interdire l'accès à certains lieux sous prétexte de la présence de l'animal ou menacer de l'en séparer.

Au quotidien, d'autres comportements sont tout aussi révélateurs. Il arrive encore que certaines personnes s'adressent directement au chien plutôt qu'à la femme qu'il accompagne. Au-delà d'une méconnaissance du handicap, cette attitude traduit un manque de respect. Avant d'être une personne en situation de handicap, c'est une femme, une citoyenne et une personne à part entière. Ne pas s'adresser directement à elle revient à nier sa place dans l'échange.

Les refus d'accès constituent également une violence fréquente. Restaurants, commerces, hôtels ou transports refusent encore régulièrement l'entrée aux personnes accompagnées de leur chien guide.

Pourtant, depuis la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987, modifiée par la loi du 5 août 2015, les chiens guides d'aveugles et leurs maîtres bénéficient d'un droit d'accès à l'ensemble des transports en commun, des lieux ouverts au public ainsi qu'aux établissements permettant une activité professionnelle, éducative ou de formation, sans qu'aucun supplément ne puisse être facturé.

Malgré ce cadre juridique, ces refus persistent depuis plus de trente ans.

Selon France Info, la France compte plus de 2 700 chiens guides et près de 200 signalements de refus d'accès sont recensés chaque année. Ce chiffre reste très inférieur au nombre réel de situations rencontrées, nombre de victimes ne procédant à aucun signalement. Parmi ces signalements, près des deux tiers concernent des femmes en situation de handicap.

Cette forme de violence demeure largement méconnue. Beaucoup de personnes voient d'abord un chien, sans comprendre qu'il s'agit d'un véritable moyen de compensation du handicap.

Les conséquences sont pourtant importantes : isolement, perte de confiance, limitation des déplacements, difficultés d'accès aux soins, à l'emploi, aux loisirs ou aux démarches administratives.

À cela s'ajoute le coût humain et financier très élevé de la formation d'un chien guide, qui nécessite plusieurs années d'investissement. Toute atteinte portée à cet animal compromet un travail considérable réalisé par les écoles de chiens guides et leurs équipes.

Le droit français prévoit plusieurs sanctions lorsque de tels actes sont commis : violences envers un animal, dégradation d'un moyen de compensation du handicap ou encore circonstances aggravantes lorsque les faits visent une personne particulièrement vulnérable.

Cette réalité souligne l'importance du travail mené par FDFA pour sensibiliser le grand public, défendre les droits des femmes en situation de handicap et faire reconnaître ces violences encore trop souvent invisibles.



PUIS-JE ÊTRE VICTIME DE VIOLENCES SI L'AUTEUR EST UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ OU UN ACCOMPAGNANT/AIDANT ?

Oui. Les violences peuvent être commises par toute personne, y compris un professionnel de santé, un aidant ou toute personne chargée de votre accompagnement. Elles peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives.

Vous avez le droit d'être protégée, écoutée et accompagnée.

LES VIOLENCES PEUVENT-ELLES AVOIR LIEU DANS UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL OU UN LIEU DE VIE COLLECTIF ?

Oui. Les violences peuvent survenir partout : au domicile, dans un établissement médico-social, un foyer de vie, une résidence ou tout autre lieu d'accueil.

Elles peuvent être commises par un membre du personnel, un proche ou toute autre personne.

Aucune situation ne justifie les violences.

PEUT-ON ME RETIRER LA GARDE DE MES ENFANTS PARCE QUE JE SUIS UNE FEMME EN SITUATION DE HANDICAP VICTIME DE VIOLENCES ?

Non. Être en situation de handicap ou être victime de violences ne signifie pas que vous risquez automatiquement de perdre la garde de vos enfants.

Cette inquiétude est fréquente. Pourtant, demander de l'aide, signaler les violences ou engager des démarches pour vous protéger ne remet pas en cause vos droits en tant que parent.

Au contraire, ces démarches témoignent de votre volonté d'assurer votre sécurité et celle de vos enfants.



LES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES POUR PROTÉGER LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

AU CANADA



Dès 2004, une réforme de la justice pénale canadienne permet aux personnes en situation de handicap de témoigner par enregistrement vidéo. Il est également inscrit dans la loi qu'une aide à témoigner pour les personnes avec des troubles de communication est garantie.

En parallèle, les tribunaux mettent en place une plus grande accessibilité pour les femmes en situation de handicap victimes de violence, en tenant les procès dans des espaces avec une rampe d'accès par exemple.

L'association DAWN Canada vise à instaurer par le projet *"Accroître la résilience et le changement"* un modèle de soutien par les pairs pour établir des liens avec des personnes ayant vécu des expériences semblables, et ainsi réduire l'isolement.

EN ESPAGNE



La loi de 2006 de prise en charge des personnes en situation de dépendance, dont font partie les personnes en situation de handicap, s'accompagne d'une révision de la Constitution afin de mettre une œuvre une approche juridique du handicap basée sur les droits de l'Homme plutôt que sur une vision médicale.

Le facteur handicap a également été inscrit dans la loi comme une circonstance aggravante dans les affaires de discrimination fondée sur le sexe (et notamment pour le cyberharcèlement).

La loi organique du 28 décembre 2004 a donné vie à 106 tribunaux spécialisés dans les violences de genre, qui ont prononcés plus de 700 000 sentences depuis 2004. Une baisse de 25% des féminicides est observée.

Le gouvernement espagnol est pionnier dans la lutte contre les violences vicariantes qui, dans un avant-projet de loi, deviendrait un délit à part avec une circonstance aggravante de genre.



EN BELGIQUE

La lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap commence au niveau local avec des associations comme Esenca, basée à Charleroi, qui met en place des permanences d'assistantes sociales pour un apport de conseils, d'informations ou simplement d'écoute individuelle sur le handicap.

Au niveau national, le ministre aux Personnes handicapées et à l'Égalité des chances Rob Beenders est en lien avec les Centres de prises en charge des violences sexuelles pour y offrir des soins holistiques aux femmes victimes de violences, et notamment lorsqu'elles sont en situation de handicap. Il mène aussi une étude appuyée des violences faites en ligne aux personnes en situation de handicap afin de créer une base pour mieux les protéger.



AU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni est une force de proposition législative pour protéger les femmes en situation de handicap. Cela s'exprime par la pénalisation des crimes de haine (c'est-à-dire les crimes où la victime est cible en raison de sa race, sa religion, son orientation sexuelle, son ethnie, sa nationalité, son âge, son identité de genre, son parti politique, son sexe ou son handicap). Dès lors, un crime commis contre une personne en raison de son handicap fait passer le crime simple à un crime de haine. Ce n'est pas le cas en France, où le handicap n'est pas un motif de majoration de la peine.

LES FORUMS DU HANDICAP

FDFA a participé aux forums du handicap organisés par les associations des 14^e et 15^e arrondissements de Paris, qui se sont tenus respectivement les 10 et 12 juin 2026.

L'association était représentée par sa présidente, Chantal Rialin, accompagnée d'Aurélie Kachin (chargée de communication et coordinatrice de projet en alternance), Gaël Gosse (assistant de direction), Maylis Kokanzo (stagiaire), Amélie Pelissier (stagiaire) et Éloi Chopin (assistant polyvalent).

À l'occasion de ces forums, FDFA a poursuivi sa mission de sensibilisation aux violences faites aux femmes en situation de handicap. Cette rencontre avec le public constitue un axe majeur de l'action de l'association. Les échanges ont été enrichis par les outils de sensibilisation conçus par FDFA, notamment la campagne « J'entends », ainsi que par les interventions de Chantal Rialin.

L'ensemble de ces ressources est également accessible sur le site de l'association : <http://fdfa.fr>.

Les représentants de FDFA ont pu sensibiliser un public très diversifié : des élèves des écoles élémentaires du 14^e arrondissement aux représentants des associations présentes, sans oublier les personnes directement concernées, venues s'informer, échanger ou solliciter des conseils.



Au premier plan, au centre, Chantal Rialin, présidente de l'association, entourée, à sa gauche, de Maylis Kokanzo, Gaël Gosse et Aurélie Kachin, et à sa droite, d'Éloi Chopin et d'Amélie Pelissier. Tout à droite, Oasis, le chien guide de la présidente est également présent

**Pour les FEMMES Sourdes
Victimes de VIOLENCES
2026**



À la Maison des Femmes de Paris

Adresse : 163, rue de Charenton – 75012 Paris
(Métro 1 ou 8 : Reuilly-Diderot – RER Gare de Lyon)

RDV OBLIGATOIRE 



PERMANENCES SOCIALES en LSF (14h - 17h30)

Sur place

Vendredis 12 et 26 juin

Vendredis 10 et 24 juillet



PERMANENCES JURIDIQUES EN LSF (14h - 17h30)

Sur place

Vendredi 19 juin

Vendredi 17 juillet

En visio

Vendredi 05 juin

Vendredi 03 juillet

Mail : rdv.apjs@gmail.com (réponse 2 à 4 jours)
SMS / WhatsApp: **06 43 94 73 48** réponse le vendredi





Je m'appelle Anne et j'ai 41 ans. J'ai un trouble du développement intellectuel. Je vis actuellement dans la maison de ma mère adoptive, faute d'autre solution, après avoir été expulsée de mon logement que j'avais depuis plusieurs années. Ma mère adoptive me harcèle, contrôle chacun de mes gestes et m'empêche même de faire ce qui relève du plus simple dans la vie quotidienne. Tout ce que je demande, c'est d'être écoutée, car je ne sais plus vers qui me tourner.

Je suis d'origine étrangère. Quand j'avais quatre ans, des membres de ma famille ont organisé mon départ pour la France. Mes parents biologiques avaient accepté, convaincus que j'aurais accès à l'éducation qu'ils rêvaient pour moi. Ce n'est que plus tard que j'ai découvert la vérité : cet « arrangement » avait été monnayé. J'ai alors compris que je n'avais pas seulement été confiée, j'avais été vendue. C'était un cas de traite d'enfant, froid et brutal, dissimulé derrière le vernis d'une prétendue opportunité.

Mon enfance n'a pourtant pas été marquée par la haine. J'ai eu des relations plutôt apaisées avec ma mère adoptive, autrefois attentive. Mais aujourd'hui, cette femme, qui se présente sans cesse comme ma « sauveuse », semble vouloir me faire payer une dette. Elle me rappelle encore et encore qu'elle m'a « offert » la chance d'aller à l'école en France. C'est sa façon de me rappeler qui détient le pouvoir et qui doit se soumettre.

J'ai été violée par le fils d'une amie de ma mère adoptive à 10 ans. J'avais tenté d'en parler à l'époque. On ne m'avait pas crue. Ou plutôt : on m'avait entendue, mais on n'avait rien fait. La violence s'était mêlée au silence, et le silence était devenu une nouvelle forme de violence.

Témoignage anonymisé



L'histoire d'Anne illustre avec force les mécanismes d'emprise et de domination psychologique. Les restrictions qu'elle subit au quotidien : contrôle de ses gestes, interdictions arbitraires, humiliations répétées, relèvent du contrôle coercitif, une forme de violence insidieuse qui vise à limiter progressivement l'autonomie de la victime, à réduire son espace de liberté et à affaiblir sa capacité à agir.

Cette emprise est d'autant plus puissante qu'elle s'inscrit dans un parcours marqué par l'absence de protection. Lorsqu'elle révèle avoir été violée enfant et que son entourage ne réagit pas, elle est confrontée à ce que la psychologie sociale nomme l'effet du témoin.

Il s'agit d'un phénomène selon lequel plus il y a de personnes présentes lors d'une situation problématique, moins chacune se sent personnellement responsable d'intervenir. La responsabilité est alors diffusée entre tous les témoins. Cela peut conduire à une absence d'aide, même lorsque quelqu'un est en danger.

Lorsque personne n'intervient pour protéger la victime, celle-ci peut en déduire que sa parole n'a pas de valeur ou que la situation n'est pas considérée comme grave, surtout lorsqu'il s'agit d'un enfant, alors même que les adultes sont censés le protéger. Ce silence devient une seconde violence. Enfant, Anne vivait quelque chose d'inacceptable, mais elle n'avait ni les moyens ni la possibilité de fuir.

Être obligée, aujourd'hui adulte, de retourner vivre dans ce même environnement et de revivre des formes d'atteintes est profondément destructeur. S'ajoute à cela un chantage affectif très puissant : sa mère adoptive se positionne comme « celle qui l'a sauvée », celle qui lui aurait offert une vie meilleure que celle qu'elle aurait eue. Ce récit de sacrifice, instrumentalisé, permet à l'agresseur de justifier son contrôle et d'entretenir la culpabilité chez Anne.

Pourtant, malgré un contexte extrêmement invalidant, Anne fait preuve d'une résilience remarquable. Sa capacité à demander de l'aide, à raconter son histoire avec lucidité, témoigne d'un sentiment d'auto-efficacité encore présent : elle se sait capable d'agir, même de manière progressive, et ces petites avancées sont déjà des actes de résistance contre l'emprise.

C'est précisément en s'appuyant sur ces forces que l'écoute via notre dispositif peut être efficace. En validant sa parole, en lui offrant un cadre sécurisant et en l'aidant à identifier les violences, on lui permet de reprendre du pouvoir d'agir et, pas à pas, de se libérer des dynamiques d'emprise qui pèsent sur elle depuis l'enfance.

Analyse psycho-sociale réalisée par Clémence Magnien



Initiée par Soraya Almansa, directrice générale de FDFA, et conçue par Léonie Humbert, stagiaire et étudiante à Sciences Po Paris, la « Roue des obstacles institutionnels » est un outil pédagogique qui vise à aider à identifier les principaux obstacles institutionnels lors de démarches ou de déplacements dans les institutions.

Cette roue vise à mieux comprendre les violences subies par les femmes en situation de handicap. Ces obstacles peuvent se cumuler, mais ils ne sont ni normaux ni acceptables.

Les obstacles institutionnels limitent l'efficacité de la prévention et de la protection. Un renforcement des politiques publiques, des pratiques professionnelles et des ressources est nécessaire pour améliorer le repérage, l'accompagnement et l'accès aux droits. Nommer ces violences est déjà une première étape pour les faire reculer.

Femmes handicapées, mais pas invisibles !



“Ecoute” Hotline : 01 40 47 06 06
Mail : ecoute@fdfa.fr

**THE ADVOCACY OF FEMMES POUR LE DIRE,
FEMMES POUR AGIR (FDFA) :**
**FOR THE RECOGNITION OF THE RIGHTS OF WOMEN WITH
DISABILITIES**
OUR COMMITMENT : GENDER, DISABILITY, JUSTICE

FDFA was founded in 2003 by Maudy Plot, a blind clinical psychologist and activist. We are feminist and abolitionist organization focused on the pursuit of substantive equality. We fight against the double discrimination faced by women with disabilities and against the violence that they face.

The Law for Equal Rights and Equality of Opportunities and the Inclusion and Citizenship of Persons with Disabilities (11 February 2005) was an essential step for the rights of people with disabilities in France. Notably, in article L114 of the Social and Family Code they outline a specific definition of disability.

Unfortunately, twenty years later, the data shows that a number of those objectives have yet to be achieved. Today **4 out of every 5 women** with disabilities experience violence. Moreover, these women face major obstacles to employment, lack access to information, and even access to proper healthcare.

FDFA is the pioneering French non-profit that fights for the rights of women with disabilities specializing in the intersection of gender, disability and violence.

In light of these alarming findings, FDFA's existence is essential.

WOMEN WITH DISABILITIES, CITIZEN BEFORE ALL ELSE!

Le Plaidoyer – The Advocacy paper

FDFA - Awareness-raising Campaign “I hear...”



I HEAR...
**“SHE CAN'T BE
DISABLED”**

In reality, 80% of disabilities are invisible.




Ecoute Hotline for Women with disabilities facing violence : 01 40 47 06 06

La campagne “J’entends” – The “I hear” campaign

Nos outils de sensibilisation et de plaidoyer sont désormais accessibles en anglais.

Grâce au travail de traduction réalisé par Camille Whetsel, ancienne stagiaire franco-américaine de FDFA, l'association peut aujourd'hui toucher un public anglophone plus large et renforcer la diffusion de ses actions de sensibilisation.

L'ensemble de nos ressources est disponible en français comme en anglais dans la rubrique « Ressources » de notre site internet: <http://fdfa.fr>.

Femmes handicapées, mais pas invisibles !

Ligne d'écoute : 01 40 47 06 06 - ecoute@fdfa.fr



Ecoute Violences Femmes Handicapées

The Handi'Mètre

Fight against violence faced by women with disabilities

80% of women with disabilities are victims of psychological or physical violence in addition to facing a higher risk of experience sexual violence than other women*

What are the violences faced by women with disabilities?

There are specific violences that women with disabilities experience including material violence, administrative, psychological, economic, institutional, medical/healthcare, physical, and sexual etc. Women with disabilities are people and citizens first.

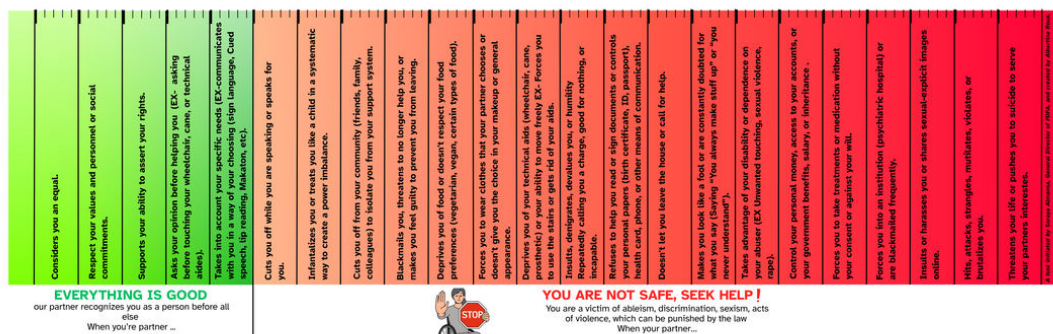
It is imperative that these violences stop.



Women with disabilities are not invisible !

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir :
01 40 47 06 06 : EVFH-Anonymous toll-free
number Monday-Friday 10h00-17h00 (in French)
ecoute@fdfa.fr For women with audio
 impairment;
3919 - Anonymous free call;
114 - SMS or video call for people with hearing
 loss or deafness.
17 - police / gendarmerie.

Source : European Parliament Resolution 25 April 2007 on The situation of women with disabilities in the EU (2006/2277(INI)).



Le Handi'mètre – The Handi'metre



La boussole – The compass

TEMPLE GRANDIN



Née en 1947 aux États-Unis, Temple Grandin est une scientifique, professeure et autrice mondialement connue. Diagnostiquée autiste dans son enfance, à une époque où l'autisme était encore mal compris, elle a surmonté de nombreux obstacles grâce au soutien de sa famille et à sa détermination.

Spécialiste du comportement animal, Temple Grandin a révolutionné les méthodes d'élevage en concevant des équipements plus respectueux du bien-être des animaux. Elle explique que sa façon particulière de penser, très visuelle et concrète, liée à son autisme, lui a permis d'apporter un regard innovant dans son domaine.

Une amoureuse des animaux

À travers ses livres, ses conférences et ses interventions publiques, Temple Grandin milite pour une meilleure compréhension de l'autisme et de la neurodiversité. Son parcours rappelle l'importance de reconnaître les compétences de chaque personne et de construire une société plus inclusive, où les différences sont considérées comme des richesses.

Un exemple pour toutes

Le parcours de Temple Grandin résonne particulièrement avec celui de nombreuses femmes en situation de handicap, dont les compétences et les talents restent encore trop souvent invisibilisés. Son histoire montre combien l'accès à l'éducation, la confiance accordée aux personnes concernées et la lutte contre les préjugés sont essentiels pour permettre à chacune de trouver sa place et de faire entendre sa voix.

L'objet du délit, d'Agnès Jaoui

CINEMA



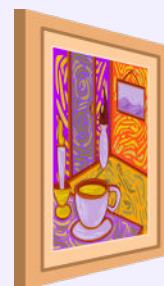
Dans les coulisses d'une ambitieuse production de l'opéra "Les Noces de Figaro", les tensions montent lorsqu'une accusation d'agression sexuelle éclate, mettant en péril la production et forçant chacun à prendre position...

EXPOSITION

La mode en majesté, haute couture et tradition à la cour de Thaïlande

Le musée des Arts décoratifs présente une exposition inédite sur l'évolution du vêtement à la cour thaïlandaise, avec des pièces issues de la collection royale.

Réunissant plus d'une centaine de tenues et d'accessoires exceptionnels, l'exposition présente les garde-robes royales, mettant en avant les formats de costumes traditionnels thaïlandais.



La femme de ménage, Freida McFadden

LECTURE

On suit dans ce livre, l'histoire de Millie qui fait le ménage dans la maison d'une riche famille new-yorkaise. Ce nouveau travail est une chance inespérée pour la jeune femme, l'occasion de repartir de zéro.

Mais sous des apparences bien trop raffinées, elle découvre le vraie visage de sa patronne, des rumeurs qui sont portées sur elle, et que la porte de sa chambre mansardée ne ferme que de l'extérieur...



TARTE THON, TOMATE ET MOUTARDE



Ingrédients (4 personnes) :

- 2 tomates rondes
- 3 c. à soupe de moutarde
- 20 cl de crème fraîche
- 1 pincée de sel
- 2 pincées de poivre
- la pâte feuilletée
- 2 boîtes de thon
- 2 œufs entiers
- 3 c. à soupe de lait

Étape 1

Étaler la pâte feuilletée sur un moule à quiche, piquer le fond de la pâte, puis recouvrir le fond avec la moutarde.

Étape 2

Émietter le thon et le répartir sur le fond de la pâte.

Étape 3

Laver les tomates et les essuyer, puis les couper en rondelles moyennes, et les disposer sur le thon.

Étape 4

Battre les œufs en omelette, ajouter la crème fraîche plus le lait. Saler et poivrer. Préchauffer le four à 200°C.

Étape 5

Ajouter ce mélange sur la pâte, thon et tomate, puis mettre au four pendant 40min.

CLAFOUTIS AUX CERISES



Ingrédients (6 personnes) :

- 500g de cerises
- 100g de sucre en poudre
- 110g de farine
- 20cl de crème liquide
- 10cl de lait
- 50g de coco rapé
- 30g de poudre d'amandes
- 4 œufs

Étape 1

Lavez, équeutez et dénoyautez les cerises. Essuyez-les avec un papier absorbant. Réservez.

Étape 2

Dans un récipient, mélangez le sucre, la poudre d'amandes et les œufs. Ajoutez ensuite la farine, puis la crème liquide, le lait et enfin la coco râpée.

Étape 3

Dans un moule à manqué ou un moule à clafoutis beurré, mettez les cerises selon la disposition que vous souhaitez (en cercle, en rangée, ou de façon aléatoire).

Étape 4

Versez la préparation sur les cerises, et enfournez pour 40 minutes à th.6 (180°C).

NOS RÉSEAUX SOCIAUX

NOS RÉSEAUX SOCIAUX SONT ACTIFS, REJOIGNEZ NOUS SUR :

- **INSTAGRAM :** @femmespourledirefemmespouragir



- **LINKEDIN :** Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)
FDFA



VOTRE SOUTIEN COMPTE !

Chaque jour, **des femmes en situation de handicap subissent des violences multiples, souvent invisibilisées.** Qu'elles soient **physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou institutionnelles, ces violences ont des conséquences profondes sur leur vie.** C'est pour répondre à cette réalité que notre association existe.

Grâce à votre soutien, chaque année :

- **plus de 3000 appels et mails** sont reçus chaque année par notre ligne d'écoute Écoute Violences Femmes Handicapées (EVFH) ;
- **plus de 315 femmes** ont été accompagnées et orientées tout au long de l'année 2025 ;
- **plus de 90 ateliers** favorisent inclusion, créativité, solidarité et empowerment ;
- **plus de 1000 personnes** dont des professionnels sont sensibilisées aux violences spécifiques subies par les femmes en situation de handicap.

Ces actions n'existent que grâce à l'engagement de nos adhérent·es et donateur·rices. Nous avons encore besoin de vous.

Votre adhésion ou votre don permet concrètement de :

- **Soutenir les femmes en situation de handicap victimes,**
- **Créer des espaces d'échanges et de solidarité,**
- **Sensibiliser le public et les institutions**

Agir, c'est possible. Ensemble, nous pouvons briser le silence et faire entendre la voix des femmes.

Renouvelez votre adhésion ou faites un don sur Hello Asso !

Chaque geste compte pour accompagner, protéger et donner une voix aux femmes en situation de handicap.



<https://www.helloasso.com/associations/femmes-pour-le-dire-femmes-pour-agir-fdfa>

Femmes handicapées, mais pas invisibles !